

(Photo: Lero)

A LA PLACE DE LEUR CONGRÈS annuel, les syndicats du conseil central de Victoriaville participaient, samedi, à une journée plénière à leur local de la rue de l'Ermitage. Les dirigeants des syndicats présents ont présenté un rapport des activités de la dernière année dans leur organisme respectif. De gauche à droite M. Amédée

Daigle, directeur général de service à la CSN donnant des explications sur l'organisation "du deuxième front", en présence de M. Séverin Plante, président du conseil central de Victoriaville et de M. Gérard Lemay, secrétaire.



(Photo: Lero)

ALORS QUE LES EPOUX siégeaient en journée plénière, les membres du comité féminin du conseil central de Victoriaville se sont réunies à l'étage central du local des syndicats sur l'Avenue de l'Ermitage. Les épouses ont assisté à une démonstration de coiffure puis ont pris

part à une dégustation de vins et fromages. De gauche à droite, Mme Gisèle Lemay, présidente du comité féminin, Mme Marie Rheault qui a servi de mannequin et Mlle Francine Leduc qui a donné des conseils sur la chevelure de ces dames.

Congrès annuel du Conseil central

Le syndicalisme est une prise en main de nos destinées

VICTORIANVILLE (R.L.) — Tenant lieu de leur congrès annuel, les syndicats affiliés au conseil central de Victoriaville participaient, samedi, à une journée plénière qui était en quelque sorte une journée de révision et de projection des politiques régionales du conseil central. Le conseil central de Victoriaville qui a à sa tête M. Séverin Plante, compte environ 145

syndicats et au total un peu plus de 5,000 membres. Au cours de l'après-midi, M. Amédée Daigle, permanent à la CSN a entretenu les membres présents de l'organisation du "deuxième front" de la CSN. Ont également pris la parole les dirigeants du CCV dont le président, M. Séverin Plante, et le conseiller moral l'abbé Roch Dion.

Conscience L'abbé Dion a ainsi déclaré aux personnes présentes qu'il était bon d'examiner non seulement leurs actions mais aussi leur mentalité.

"Le syndicalisme n'est pas uniquement une structure, mais une véritable prise en main commune de nos destinées. Il

est donc nécessaire que chaque syndiqué joue son rôle". "Nous allons voir ensemble l'esprit qui doit animer les syndiqués qui veulent jouer leur rôle dans la société".

"A mon avis, une seule qualité est nécessaire au déclenchement d'un militantisme dans le syndicalisme de la province: la conscience". "Tout syndiqué

doit être conscient de la nécessité de son action, de la force de son action, des problèmes de la classe ouvrière et de la société".

"L'action syndicale à l'intérieur de l'entreprise ou du service est nécessaire pour obtenir des conditions de travail, mais aussi pour que l'ouvrier ou l'employé se sente responsable au moins d'une partie de la bonne marche de l'entreprise. L'ouvrier doit être conscient qu'il participe à l'entreprise dans laquelle il travaille. Il doit être conscient aussi que le patron et l'ouvrier composent cette entreprise et qu'ils ne sont pas deux adversaires qui travaillent l'un contre l'autre".

"L'action syndicale est nécessaire pour que chaque partie se rencontre, discute, travaille ensemble à l'amélioration de la situation de l'entreprise et partant de la situation économique de la province. Il suffit de regarder les différents problèmes qui existent dans l'économie de la province et des particuliers: conditions de travail, salaires, chômage, concurrence, changement technologique, régions sous-développées, secteurs de travail désavantagés, lois inadéquates, etc".

"Le syndiqué qui voit ces problèmes ne peut faire autrement qu'être conscient de la nécessité d'une action concertée et commune qui peut seule donner une force suffisante aux travailleurs pour qu'ils jouent vraiment leur rôle de participants à l'entreprise et de citoyens à part entière".

Force syndicale

"L'ensemble des travailleurs syndiqués est une force économique et organisée. Il faut être conscient de cette force. Il est absolument sûr que lorsque les travailleurs s'unissent pour organiser une action de masse, ils ont la force du nombre et de l'organisation. Si nous nous servons de cette force, économique, nous pouvons changer énormément la vie de la province, à condition que les ouvriers soient solidaires les uns des autres".

"Les ouvriers sont très forts à cause du nombre et des implications économiques que leur action amène. Il faut être conscient de cette force et de la condition primordiale de cette force: la solidarité". "Il faut être

conscient que cette force peut jouer contre le bien général de la population".

"La conscience de notre force nous oblige donc à prévoir les conséquences de nos actions de masse et de force". "Cette force, il nous faut l'employer, mais l'employer pour régler des problèmes réels et les problèmes les plus importants. Il nous faut établir des priorités et pour y arriver, faire l'inventaire des besoins et des problèmes non seulement chez-nous mais à la grande échelle du conseil central et de la province".

"Il faut prendre conscience des problèmes de la classe ouvrière et de toute la société". "J'aurais probablement dû commencer par cet item, parce que lorsqu'on connaît les problèmes et les misères existantes, on a une motivation très forte à entrer dans l'action".

"Être conscient des problèmes de notre entreprise, c'est relativement possible, mais ce n'est pas suffisant". "Il nous faut prendre conscience collectivement des misères de toute la collectivité pour tenter d'y apporter des améliorations. Nous devons être conscients de tous les problèmes des ouvriers, des pauvres, des petits, des délaissés, des faibles. Nous devons aussi être conscients des problèmes sociaux plus larges qui souvent engendrent la misère et la révolte".

"Les projets du deuxième front sont justement là pour nous faire prendre conscience de ces problèmes sociaux et nous amener à sortir de notre isolement et à prendre une action collective".

"La conscience du syndiqué doit être à l'affût de tous les problèmes et de toutes les misères. La conscience du syndiqué qui veut être militant doit pousser à une action de force et de solidarité pour aider le travailleur à prendre sa place dans la société. La conscience du syndiqué ne doit pas avoir de frontière dans sa sensibilisation à la misère et à la faiblesse. Le syndicalisme est là pour apporter la force à ceux qui n'en ont pas par eux-mêmes".

"Le syndiqué, pour en être un vrai, doit être un homme un vrai" a terminé l'abbé Dion. Cette journée plénière s'est clôturée par une soirée récréative.

Demain soir

Importante réunion de l'Association des parents

VICTORIANVILLE (R.L.) — M. Paul Gendron, président du comité provisoire de l'Association de parents au niveau collégial et du futur CEGEP, annonce la tenue d'une grande assemblée d'information pour tous les parents, mardi soir prochain, le premier avril à compter de 20h.30. M. Claude Duparc a accepté d'agir comme conférencier.

"Si nous voulons éviter les désordres qui ont secoué tout le système d'éducation nord-américain, il faut que les parents de la région acceptent la responsabilité et le défi que nous posent les problèmes du monde étudiant" de faire remarquer M. Gendron.

Pourquoi une Association de parents? Pour permettre aux parents d'agir comme groupe dans la grande œuvre de l'éducation et de remplir leurs obligations tout en exerçant leurs droits.

Pour permettre aux autres groupes tels que les institutions, les associations de professeurs, les associations d'étudiants, les autorités scolaires et gouvernementales de trouver un interlocuteur valable.

"Si nous voulons éviter les désordres qui ont secoué tout le système d'éducation nord-américain, il faut que les parents de la région acceptent la responsabilité et le défi que nous posent les problèmes du monde étudiant" de faire remarquer M. Gendron.

M. Vincent est reconnu pour sa haute compétence et sa vaste expérience. Durant de nombreuses années, il fut attaché au jardin botanique de Montréal et un des animateurs de l'émission radiophonique: Jardin planteurs, Jardin fleur.

Ceux qui s'intéressent à l'embellissement seront servis à souhait, de même que les participants à l'exposition de fleurs qui aura lieu au mois d'août.

La Société d'horticulture recevra M. Stephen Vincent

VICTORIANVILLE (R.L.) — La Société d'horticulture de Victoriaville recevra un conférencier de marque lors de sa réunion du 2 avril à 20 heures à l'école J.P. H. Massicotte.

M. Stephen Vincent, agronome spécialiste en horticulture et responsable des cultures ornementales au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation sera le conférencier invité.

M. Vincent est reconnu pour sa haute compétence et sa vaste expérience. Durant de nombreuses années, il fut attaché au jardin botanique de Montréal et un des animateurs de l'émission radiophonique: Jardin planteurs, Jardin fleur.

Ceux qui s'intéressent à l'embellissement seront servis à souhait, de même que les participants à l'exposition de fleurs qui aura lieu au mois d'août.

M. Vincent est reconnu pour sa haute compétence et sa vaste expérience. Durant de nombreuses années, il fut attaché au jardin botanique de Montréal et un des animateurs de l'émission radiophonique: Jardin planteurs, Jardin fleur.

Ceux qui s'intéressent à l'embellissement seront servis à souhait, de même que les participants à l'exposition de fleurs qui aura lieu au mois d'août.

M. Vincent est reconnu pour sa haute compétence et sa vaste expérience. Durant de nombreuses années, il fut attaché au jardin botanique de Montréal et un des animateurs de l'émission radiophonique: Jardin planteurs, Jardin fleur.

Ceux qui s'intéressent à l'embellissement seront servis à souhait, de même que les participants à l'exposition de fleurs qui aura lieu au mois d'août.

M. Vincent est reconnu pour sa haute compétence et sa vaste expérience. Durant de nombreuses années, il fut attaché au jardin botanique de Montréal et un des animateurs de l'émission radiophonique: Jardin planteurs, Jardin fleur.

La pédagogie et le droit intéressent les finissants

Aucun étudiant choisit la vie religieuse ou la prêtrise

VICTORIANVILLE (R.L.) — La pédagogie et le droit sont les deux carrières qui ont intéressé le plus les finissants au baccalauréat 1968-1969 du collège de Victoriaville.

En effet à la cérémonie du choix des carrières des finissants, hier après-midi, au collège de Victoriaville, on a pu constater que cinq élèves se dirigeront vers le droit et huit en pédagogie. Une finissante, Ancree Couture, fille de M. et Mme J.C. Couture de Victoriaville se lancera dans le journalisme après des études à Laval.

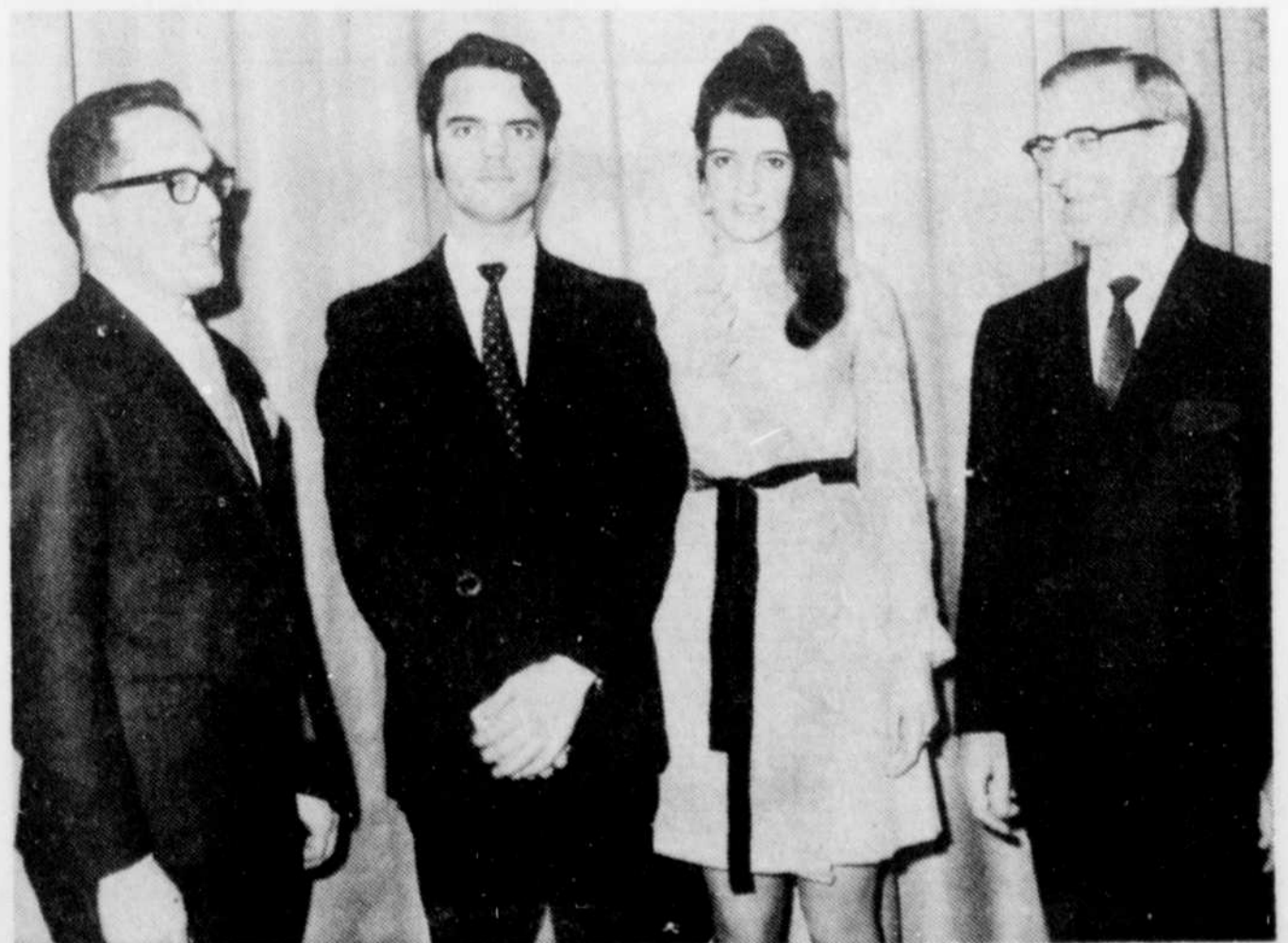
Un étudiant se dirigera vers la catéchèse mais aucun n'a choisi la prêtrise ou la vie religieuse.

La cérémonie d'hier après-midi était sous la présidence du frère Lionel Henry, supérieur du collège. Etaient également présents, M. Paul Brunelle, président des gouverneurs et du comité provisoire du CEGEP, M. Roch Gardner, député provincial, M. André Fortin, député fédéral, M. P.-A. Poirier, maire de Victoriaville et M. André Morissette, président de l'Association des anciens.

Voici maintenant les choix des finissants avec l'université qu'ils fréquenteront:

- Bibliothéconomie**
Nicole Beauchesne (Montréal), Claire Morel (Montréal)
- Biochimie**
Claude Fecteau (Montréal)
- Biologie**
André Blais (Montréal), Réginald Poulin (Sherbrooke)
- Catéchèse**
Guy Désilets (Laval)
- Chimie**
André Bolduc (Montréal), Guy Croteau (Sherbrooke)
- Dessin publicitaire**
Serge Perreault (Beaux arts, Montréal)
- Droits**
Madeleine Auger (Laval), Jacques Boucher (Sherbrooke), Serge Fontaine (Laval), Denis Lavigne (Sherbrooke)

- Education physique**
Louis-Robert Daigle (Sherbrooke), Michel Plourde (Sherbrooke)
- Génie électrique**
Paul Gouin (McGill)
- Histoire**
Guy Pellerin (Laval)
- Informatique**
Michel Guévin (Montréal)
- Journalisme**
Andrée Couture (Laval)
- Lettres**
Raymond Baril (Montréal), Andrée Chartier (Laval), Gilles Michaud (Laval), Diane Parenteau (Laval)
- Mathématiques**
Doris Laurendeau (Sherbrooke), Alain St-Amour (Montréal)
- Nursing**
Francine Prince (Laval)
- Orientation**
Pierre Gagné (Laval)
- Pédagogie**
Alain Breton (Sherbrooke), Pierre Grenier (CSC), Nicole Lecière (Laval), Roland Lemieux, Serge Lévesque (Laval), Jacques Olivier (Ecole Normale, T.R.), Louise Paul (Sherbrooke)
- Philosophie**
Carole Fortier (Montréal), Michel Leclair (Montréal)
- Psychologie**
Claire Fleurant (Montréal), J.-Louis Labrecque (Laval)
- Psycho-pédagogique**
Marie-Thérèse Cloutier (Ecole Normale Montréal), Jean-Marc Labbé (Montréal), Pierre Pépin (Sherbrooke)
- Service social**
Gilbert Charest (Sherbrooke), Nicole René (Laval), Jean-Marc Vézina (Sherbrooke)
- Sociologie**
Francine Garant (Montréal)
- Traduction**
Daniel Camiran (Montréal), Pierre Vilandre (Montréal)



(Photo: Lero)

HIER APRES-MIDI AVAIT LIEU la cérémonie du choix des carrières des finissants et finissantes au baccalauréat au collège de Victoriaville. Prenant la parole, le supérieur du collège le frère Lionel Henry a déclaré à la fin: "Une cérémonie comme celle à laquelle nous venons d'assister, même si elle a ses racines dans une tradition qui s'identifie à un passé contesté, comporte une signifi-

tion profonde que l'on ne saurait ignorer: celle d'un premier engagement véritable d'un jeune adulte dans la société". De gauche à droite, le député provincial du comté M. Roch Gardner, le président du groupe de finissants M. Michel Guévin, Mlle Andrée Couture, finissante qui étudiera le journalisme à Laval et le frère Henry.

Camillien Houde raconté par le député J.A. Mongrain

par Jean-Marc BEAUDOIN

TROIS-RIVIERES — Le député fédéral de Trois-Rivières, M. J.A. Mongrain, a toujours été reconnu pour être un brillant orateur. Aussi, est-il souvent demandé pour prononcer des con-

férences à différents endroits. Mais le jeu devient beaucoup plus intéressant lorsqu'il doit prendre la parole à un souper précédant un concours d'art oratoire.

C'est ainsi que M. Mongrain était le conférencier invité, samedi soir, au souper mixte du club Optimiste de Trois-Rivières qui précédait le concours d'art oratoire patronné, à Trois-Rivières, par ce club.

Le député fédéral a alors parlé, avec beaucoup d'humour, de ceux qu'il considère comme les plus grands orateurs.

Il a alors parlé de Camillien Houde qu'il considère comme un magicien extraordinaire de la parole. "Je faisais souvent des milles et des milles pour aller l'entendre. Il pouvait faire, pleurer, crier les gens. Il choisissait, de préférence, une petite salle lorsqu'il parlait. Camillien Houde préférait une petite salle comble où le son de sa voix se répandait partout et où les applaudissements faisaient de même. C'était une espèce d'injection pour lui. Il avait des expressions heureuses et certains trucs pour capter son public".

Parlant toujours de Camillien Houde, M. Mongrain a ajouté

qu'il a connu un prestige extraordinaire, dans son temps, et qu'il aurait fait un bon premier ministre. "Il avait un cœur d'or, et c'est un homme qui aimait jouer de la vie avec ses amis. Comme magicien des foules, Camillien Houde n'a sûrement pas été dépassé."

Le député fédéral de Trois-Rivières a à ce moment parlé de sa deuxième "idole", si l'on peut dire, dans l'art oratoire. "Dans un autre domaine de l'art oratoire, qui est très différent de l'orateur populaire, Mgr Georges-Léon Pelletier, est un grand de la parole. Il m'impressionne beaucoup. Mgr Pelletier a un vocabulaire très riche, une fluidité de débit, et un choix d'expressions, qui en font un grand orateur."

Selon M. Mongrain, Mgr Pelletier doit "préparer avec soin ses interventions en public, parce qu'il est captivant par le choix de ses expressions et la substance de ses textes. Il n'est pas un orateur solide par ses trucs, mais par son choix de mots et la chaleur qu'il dégage lorsqu'il parle en public".

Après quelques mots sur Henri Bourassa, Maurice Duplessis, Georges-Émile Lapalme, et Réal Caouette, le député fédéral a dit que l'art de la parole en public est une espèce de don, de vocation.

Il ajoutait toutefois qu'on peut devenir un bon orateur à force d'apprendre, de pratiquer. "Mais pour devenir un orateur moyen, il faut lire beaucoup pour avoir un choix de mots. Même celui qui a le don de la parole, doit lire beaucoup. A moins d'être comme Réal Caouette ou Camillien Houde. Ils devaient parler en venant au monde, ceux-là, et ils devaient en apprendre à leur mère."

ANNONCE
Si VOTRE DENTIER bouge...
Rapprochez-le simplement d'un peu de PASTETH, ce qui le maintiendra plus solidement en place, évitant les déplacements latéraux ou horizontaux. Ne forme ni plaque, ni gomme, ne laisse aucun goût. PASTETH est une formule alcaline (sans acide). Ne rancit pas dans la bouche, assainit l'haleine. PASTETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.



(Photo Roland Lemire)
LE PRESIDENT DU CLUB OPTIMISTE DE TROIS-RIVIERES, M. Elphège Lebrun, remet un certificat au gagnant du concours d'art oratoire du club Optimiste de Trois-Rivières, Gaëtan Beauséjour, qui représentait l'école secondaire Lavendrye. On voit aussi, à droite, M. Paul Julien, responsable du concours.

Le seul stylo qui continue à écrire quand il est à sec.

Vous pouvez le remplir à même un encrier ou utiliser une cartouche. Quand il est à sec, vous n'avez qu'à taper légèrement la cartouche et vous continuez à écrire.

LE PARKER 45 \$5.95
Prix de détail suggéré



PARKER

P.V. Ayotte
LIBRAIRIE - IMPRIMERIE

1465, Notre-Dame
Trois-Rivières
376-2538

PRIX REGULIERS

1 HABIT

\$ 1 25

1 ROBE (unie)

\$ 1 25



Nous allons chercher et livrons rapidement.

EXAMEN DE LA VUE

Pour rendez-vous, Tel.: 375-3871 — 375-2944

Dr Lanouette et Morin
Optométristes

110A, Des Forges (Édifice Reitman) Trois-Rivières

VERRES DE CONTACT



ANNONCE
Si VOTRE DENTIER bouge...

Rapprochez-le simplement d'un peu de PASTETH, ce qui le maintiendra plus solidement en place, évitant les déplacements latéraux ou horizontaux. Ne forme ni plaque, ni gomme, ne laisse aucun goût. PASTETH est une formule alcaline (sans acide). Ne rancit pas dans la bouche, assainit l'haleine. PASTETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

La compagnie Irving Oil prend action

Neuf procès déjà inscrits aux assises criminelles

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES — Le présent terme des Assises criminelles du district de Trois-Rivières n'est pas encore terminé, que déjà celui de l'automne s'annonce volumineux. De fait, pas moins de neuf procès, viennent d'être inscrits pour le mois d'octobre qui vient. tous ces procès ayant trait à des vols qu'on reproche à M. Raymond Mailhot de St-Pierre-les-Becquets.

Le prévenu, ancien gérant de la succursale de la compagnie Irving Oil de cet endroit, a eu à répondre à une soixantaine de plaintes portées par cette compagnie. Toutes ces plaintes mentionnent la falsification de factures de livraison d'huile, les célibts s'échelonnant sur une période d'un an et demi à partir de 1967.

Comme mentionné, le nombre de plaintes était effarant. C'est pourquoi on a dû adopter certaines procédures, pour en somme condenser les débats juridiques. Il en est résulté un total de neuf dossiers, résumant l'ensemble des infractions reprochées à

Mailhot. Et malgré cela, les enquêtes préliminaires qui ont fait envoyer l'accusé subir ses procès aux assises criminelles, ont occupé la cour des Sessions de Trois-Rivières, pour la presque totalité de la semaine dernière.

M. Jean-Paul Bourgeault, représentant-vérificateur de la compagnie Irving Oil, était le porte-parole de celle-ci et portait plainte en son nom. La compagnie pétrolière avait retenu les services de Me Roger Garneau de Québec, pour ce qui s'annonçait être de longues procédures. Bref, on a accusé l'ancien gérant Mailhot d'avoir fraudé la compagnie qui l'employait, d'une somme de \$1,200,00, au cours de la période mentionnée.

Me Jean-Marc Béliveau de Victoriaville assumait la défense du prévenu. Le procureur de la rive sud, a lui aussi vivement débattu tout au long de la semaine qu'ont duré les débats, qui se sont avérés d'une rare complexité... dû au nombre d'infractions reprochées.

Encore là, M. Jean-Paul Bourgeault, de la compagnie Irving Oil, portait plainte au nom de la firme pétrolière. Cette deuxième réaction de la compagnie Irving nécessitera donc une autre enquête préliminaire, qui a été fixée pour la forme, au 30 avril. L'Espérance, qui était à l'emploi de Raymond Mailhot au temps où ce dernier occupait le poste de gérant, devra donc revenir devant le juge Langlois à cette date.

En même temps que se terminaient les neuf enquêtes préliminaires pour les dossiers de Raymond Mailhot, une comparution similaire avait lieu en cour des Sessions, celle de Roger L'Espérance, de St-Pierre-les-Becquets, accusé d'avoir fraudé lui aussi la compagnie Irving Oil... pour un montant approximatif de \$2,000,00. La méthode employée? Toujours la même, la falsification de factures!

Dans cette cause, le procureur de la compagnie, Me Roger Garneau, a préféré obtenir du tribunal la permission de retirer les deux plaintes totalisant deux mille dollars, pour n'en formuler qu'une au montant de \$1,169,78. Selon la déposition du procureur québécois, l'Espérance se serait accaparé de ce montant du 1er septembre 1967 au 1er octobre 1968.

Encore là, M. Jean-Paul Bourgeault, de la compagnie Irving Oil, portait plainte au nom de la firme pétrolière. Cette deuxième réaction de la compagnie Irving nécessitera donc une autre enquête préliminaire, qui a été fixée pour la forme, au 30 avril. L'Espérance, qui était à l'emploi de Raymond Mailhot au temps où ce dernier occupait le poste de gérant, devra donc revenir devant le juge Langlois à cette date.

Il a pu cependant recouvrer sa liberté en attendant son examen volontaire, au moyen d'un cautionnement de cinq cents dollars en argent ou d'un dépôt de \$950,00 par personne solvable. Le même cautionnement qu'on avait accordé à son employeur de jadis, Raymond Mailhot.

A Me Roger Garneau, qui prévoyait que cette dernière enquête préliminaire pouvait elle aussi durer plus d'une semaine, le juge Langlois a répondu: "Je crois plutôt qu'avec l'expérience que nous avons acquise cette semaine... deux jours seront suffisants..."

Le juge Langlois au colloque de l'Université McGill

Les deux sujets à l'étude: délinquance et criminalité

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES — Un magistrat de la cour des Sessions de Trois-Rivières, le juge Maurice Langlois, a participé en fin de semaine, à un colloque d'une durée de deux jours, qui s'est tenu à la Faculté de Droit de l'Université McGill à Montréal.

Ce colloque, le sixième organisé par la société de Criminologie du Québec, avait pour thème: La recherche sur la délinquance et la criminalité. Les débats et causeries qui le composaient ont débuté dans la journée de vendredi, pour se terminer samedi dans la soirée.

C'est à titre de directeur provincial et de président de la sec-

tion trifluvienne de la Société de Criminologie du Québec, que le juge Langlois a pris part aux réunions précitées, dans la métropole. Aussi, avons-nous demandé au magistrat de nous donner un compte rendu des sujets qui ont été mis à jour, de même que des résultats des différents comités de recherche qui profitaient de l'occasion, pour étaler le fruit de leurs travaux dans leur domaine respectif.

En premier lieu, comme il est de mise que cela soit, le docteur H.J. Ross, chancelier de l'Université McGill et le juge Guy Guérin, président de la Société de Criminologie, ont été appelés à prononcer les allocutions de circonstance pour l'ouverture des assises. A la suite de ces allocutions, le département de criminologie de l'Université de Montréal a présenté les résultats de cinq départements de recherche sous sa juridiction.

Telles que présentées, les sessions suivantes ont été offertes aux participants venus de tous les coins de la province: tendance et évolution de la délinquance à Montréal; consommation d'alcool chez les délinquants et les non-délinquants; enquête sur l'opinion publique au sujet de la police au Québec; étude de la criminalité féminine et finalement, éducation sexuelle et délinquance juvénile. Comme on peut le constater par l'énoncé des sujets traités, on a touché les domaines qui sont à la plus fine pointe de l'actualité dans notre société moderne.

Et ce n'était là que la présentation de l'Université de Montréal... Mc Gill suivait de près. En effet, cette institution, par son équipe de chercheurs, se rattache de très près à la criminologie. A commencer d'abord par "Les états de conflit et de compromis de nos cours criminelles de justice, de même que "La nouvelle orientation de la recherche en Droit".

Cette session, présentée par le professeur Brian Grossman de la faculté de Droit de McGill était sous la présidence du docteur Bruno Cormier, directeur de la Clinique de Psychiatrie légale de l'institution.

Pour compléter le colloque, le professeur Gerhard Mueller de l'Université de New-York, a prononcé une conférence intitulée: la justice criminelle au 21^e siècle. C'est donc dire qu'on entrevoit déjà à notre époque, ce que sera l'application de la loi en l'an 2000. N'est-ce pas là d'ailleurs la véritable raison de l'évolution constante des procédures légales. Il ne peut être autrement, avec la formidable poussée du monde moderne!

DINER D'HOMMES D'AFFAIRES
servi tous les jours de midi à 3 h.

A compter de \$1.95
SPECIAL DU CHEF

Petit filet Mignon avec sauce madère garnie, salade de saison.

\$2.50

Le Roussillon
en haut du Blue Bird
331, DES FORGES

NOTAIRE
LIONEL MARTIN
B.A., LL., L.
Licencié en droit

153, rue Laviolette T.-R.
375-7733

Pour tous vos problèmes

- Assurance-vie
- Salaire au malade
- Groupe, fonds de pension
- Assurance-accident (enfants)
- Spécialité: Analyse de succession.

Sur tous nos plans, bénéfices exclusifs de prestations complémentaires pour décès après invalidité.

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE

RÉGIS COSSETTE
Rex: 375-0051

TÉL.: BUREAU 375-8311

Pour tout travail de

- PLOMBERIE
- CHAUFFAGE
- FERBLANTERIE

consultez :

L. VILLEMURE Ltée
plomberie - chauffage
527, St-Paul 376-3393
Trois-Rivières

8^e ANNIVERSAIRE

Grands Spéciaux

AU PLUS BAS PRIX EN VILLE

EXTRA SPÉCIAL TIRAGE

CILUX SEMI-LUSTRÉ
BLANC - BLEU
Une seule couche suffit
1^{ère} qualité
Valeur régulière \$9.15

\$4.95 le gal. (SPECIAL SEMI-LUSTRÉ)
\$3.90 le gal. (SPECIAL LATEX)
\$4.95 le gal. (SPECIAL Émail Plancher)

ROULEAU DYNEL COMPLET
AVEC CASSEROLE \$ 1.95
Rég. \$3.50

TAPISSERIE EN STOCK

GRATIS
1 pinceau de 1 1/2" avec l'achat de 2 gals et plus.
PLUS 1 enveloppe à nettoyer les pinceaux.

TIRAGE
sans aucun achat, seulement venir signer votre nom et adresse.

MARTIN BERGERON & FILS enr.
LE PLUS DYNAMIQUE MARCHAND DE LA REGION
221, DES CHENAUX
CAP-DE LA MADELEINE

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 9 h
376-6152



(Photo Roland Lemire)

LES DIRIGEANTS DE LA CSN étaient d'accord au 5^{ème} congrès annuel de la centrale de Trois-Rivières: le syndicalisme, particulièrement la CSN, doit s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. De gauche à droite, M. Jean-Claud

de Bisson, président sortant de la CSN de Trois-Rivières, M. Marcel Pepin, président provincial de la CSN et le président de la CSN de Joliette, M. Lévesque.

Décision prise au 5^{ème} congrès CSN

Les participants sont en faveur d'une action politique

PAR Robert Lebeuf

TROIS-RIVIERES — Le syndicalisme de la région de Trois-Rivières a fait un examen de conscience, en fin de semaine, alors qu'avait lieu le 5^{ème} congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux, et a décidé de se relancer, de se donner un rôle important dans la vie économique et de s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Le Conseil central des syndi-

cats nationaux de Trois-Rivières a l'intention, pour arriver à son but, d'ouvrir un "deuxième front" syndicaliste et de faire de l'action politique.

Les délégués représentant les nombreux syndicats de la région ont convenu avec leurs dirigeants provinciaux que le syndicalisme se doit de prolonger son mécanisme au-delà des conventions de travail pour aider les travailleurs à évoluer, de le prolonger dans la vie poli-

tique et économique.

Les dirigeants du Conseil central des syndicats nationaux ont même analysé le fonctionnement de cet organisme, tant sur le plan provincial que sur le plan régional, laissant entendre que les syndicats pourraient peut-être faire de la contestation afin d'amener leur système syndical à sortir de ses habitudes pour s'adapter aux réalités nouvelles d'une société en constante évolution. Qu'il s'agisse de M. Marcel

Pépin, président provincial de la CSN, de M. Jean-Paul Dalpé, vice-président ou de M. Jacques Bisson, président sortant de la CSN de Trois-Rivières, les dirigeants du syndicalisme ont été d'accord: il faut que la CSN fasse un effort, s'adapte à la réalité qu'elle fasse de l'action politique et contribue à l'évolution économique et industrielle pour améliorer le sort des travailleurs du Québec qui inspire le pessimisme.

M. Marcel Pépin, président provincial de la CSN

"Faut-il accepter que la région soit comme dans un ghetto?"

par Robert LEBEUF

TROIS-RIVIERES — "Le travail du Conseil central des syndicats nationaux, c'est de dépasser l'entreprise et de voir au progrès économique et social des travailleurs". C'est ce qu'a déclaré, samedi, M. Marcel Pépin, président provincial du Conseil central des syndicats nationaux, alors qu'il prenait la parole au 5^{ème} con-

grès annuel de la CSN de la région de Trois-Rivières, à l'édifice syndical de la rue St-Georges.

M. Pépin a dénoncé le chômage, la stagnation économique dans la région, la dictature économique des compagnies et nos hommes politiques qui disent de belles paroles.

"Il est inacceptable que Trois-Rivières n'arrive pas à faire vivre tout son monde; il est inacceptable que les gens de cette région doivent s'expatrier pour travailler", a-t-il dit, dénonçant le chômage.

"Ce que nous allons essayer de faire, ça s'adresse à tous ceux qui sont aux prises avec

des problèmes dans cette communauté.

Est-ce que l'on peut accepter que cette région soit comme dans un ghetto? Nous n'accepterons plus d'être bafoués, nous n'accepterons plus d'être dans une société qui n'a donné que des déboires économiques ici

comme ailleurs" a-t-il poursuivi.

M. Pépin a invité tous les dirigeants syndicaux, les membres de la direction de la CSN locale de travailler en ce sens afin de gagner le respect des travailleurs et de l'ensemble de la population.

Le président provincial de la CSN a aussi fait état du ralentissement économique de la région de Trois-Rivières depuis de nombreuses années.

"Quand on voit que dans la Mauricie, ça ne se développe plus au rythme que ça devrait se développer, on comprend qu'il y a des causes profondes", a-t-il dit à ce sujet faisant remarquer qu'il n'y a pas eu de véritable développement dans cette région depuis fort longtemps.

"C'est de voir que vous avez à Trois-Rivières des taudis incroyables et des gens qui reçoivent des allocations sociales qui ne leur permettent même pas de vivre avec dignité. Mais, il ne s'agit pas seulement de constater, il faut agir. Pendant trop longtemps, on a accepté de se laisser tondre. Pendant trop longtemps ces questions on les a laissées entre les mains de notre soi-disant élite... Votre responsabilité c'est de voir à ce que ça s'améliore", a-t-il affirmé.

"Vous êtes dans une région qui n'apparaît comme paralysée économiquement. Il y a une certaine stagnation économique chez vous. Je demande au conseil central des syndicats nationaux de jouer son rôle, cette stagnation économique n'est pas propre", a-t-il ajouté.

M. Pépin a aussi parlé de l'augmentation de la population tandis qu'il y a diminution des débouchés, des emplois à cause des progrès techniques. "Trois-Rivières a eu la vocation industrielle, mais n'a pas eu les industries. Pourquoi?", faisait-il remarquer.

l'augmentation de la population tandis qu'il y a diminution des débouchés, des emplois à cause des progrès techniques. "Trois-Rivières a eu la vocation industrielle, mais n'a pas eu les industries. Pourquoi?", faisait-il remarquer.

Collision frontale près de Ste-Ursule

LOUISEVILLE (MB) — Les six occupants de deux voitures, dont quatre enfants, ont été blessés lors d'une collision frontale survenue dans une courbe à environ 500 pieds à l'est de l'intersection de la 43 A et de la route qui conduit au rang Fontarabie.

M. Roland Desrochers, du 41 Plateau Normand à Repentigny, ainsi que son fils Jean, sept ans, souffrent respectivement de douleurs à l'estomac et d'une fracture à la jambe gauche.

Le second véhicule était conduit par M. D. Quessy du 54 Grand Courrier à Louiseville. Celui-ci, de même que ses trois enfants: Linda 9 ans, André 7 ans et Denis 5 ans, ont subi des blessures. Les dommages à la voiture de M. Desrochers montent à \$2,000, l'autre automobile est aussi lourdement avariée. Les blessés ont tous été transportés à l'hôpital Conitols de Louiseville par les ambulanciers de la maison Louis Richard. Les constatations ont été faites par les agents Jean-Marc Trudel et René St-Cyr de la PP de Louiseville également.

La cause inscrite cette semaine

Le trafic de la drogue à Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Le quinquagénaire qui aurait été ce que la police a qualifié "de plus grand trafiquant de drogues à Trois-Rivières", sera traduit devant les tribunaux la semaine prochaine.

L'identité de cet homme n'a pas été divulguée hier, les policiers préférant se montrer prudents dans cette affaire.

L'homme n'est pas détenu. Il sera amené devant la cour par voie de sommation. Cet individu travaillait comme commis à la livraison dans une pharmacie trifluvienne et vendait les drogues ou stupéfiants qu'il dérobait à son employeur.

Il avait organisé un véritable marché noir de stupéfiants dans les clubs et les restaurants de la ville.

Sa clientèle comprenait des gens de tous les âges, y compris des jeunes filles dans la vingtaine.

L'enquête s'est avérée difficile dans cette affaire. Elle a été menée par le lieutenant-détective Jean-Marie Hubert et par le sergent-détective Guy Poisson.

Le caporal Huot, de la Gendarmerie Royale, et l'inspecteur Gilles Bellefeuille du service des aliments et drogues, ont collaboré à l'enquête.

Jeune fille blessée dans une collision

TROIS-RIVIERES OUEST (J.R.L.) — Une jeune fille a été blessée dans une dure collision survenue à l'intersection du boulevard Royal et du boulevard Laurentien vers 4h20, à Trois-Rivières-Ouest.

Mlle Pierrette Blais, 394 de Sienna, Trois-Rivières-Ouest, a été blessée à la bouche. Ses blessures ne seraient pas graves.

Les automobiles étaient conduites par M. Louis Gaulin, de Trois-Rivières-Ouest et Mlle Blais.

Les deux véhicules ont été passablement endommagés dans l'accident, la Dodge de M. Gaulin pour environ \$400 et celle de Mlle Blais, pour \$800.

Les policiers Robert Lamy et A. St-Hilaire, de la police municipale de Trois-Rivières-Ouest, ont fait les constatations.

La société est affaiblie

Le vice-président de la CSN est pessimiste pour l'avenir

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — "Je me demande ce qui va arriver. Je suis de plus en plus pessimiste", a déclaré M. Paul-Emile Dalpé, vice-président provincial du Conseil central des syndicats nationaux, alors qu'il prononçait une allocution hier après-midi, à la deuxième journée du 5^{ème} congrès annuel de la CSN de la région de

Trois-Rivières, au sujet de l'avenir des travailleurs et de la société en général.

"Je constate qu'il y a dans l'air toutes sortes de courants. La société est si malade qu'elle est affaiblie. Il semble que personne n'est heureux et que la société veut nous imposer des choses que nous ne voulons pas", a-t-il dit.

"C'est un phénomène étrange le fait que les autres s'occupent de nous et que nous croyons que personne ne s'occupe de nous. Sommes-nous en train de bâtir une tour de Babel où chacun veut mettre sa brique où bon lui semble, sans savoir si sa brique va bien là?" ajoutait-il.

"On devrait remplacer l'individualisme par l'irresponsabilité collective. Il faut nous réorienter. La CSN se prononce sur tout et sur n'importe quoi. Il serait peut-être bon que nous passions par la contestation de nos propres membres sur ce que nous faisons. Le syndicalisme va y passer", a-t-il continué.

Dans l'avant-midi l'évêque du diocèse, Mgr Pelletier, a pris la parole et a invité les syndiqués à se serrer les coudes et à faire du travail constructif.

"Il faut s'aider mutuellement, et non se diviser", a dit l'évêque.

Le maire Matteau est mécontent

"Je me rendrai moi-même expliquer la situation"

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Prenant la parole à l'ouverture du 5^{ème} congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Trois-Rivières, le maire René Matteau, a dénoncé les éléments qui tentent d'empêcher la réalisation du plan de rénovation urbaine dans le quartier de Notre-Dame de la Paix.

Le maire a affirmé qu'il se rendra dans le quartier de Notre-Dame de la Paix pour expliquer aux gens le programme de rénovation urbaine et de relogement.

M. Matteau s'est montré mécontent de la Société des Jeunes Canadiens qui ont organisé des réunions dans ce quartier et ont incité les gens à "s'exprimer sur le projet de rénovation urbaine".

"Ce sont des jeunes Canadiens déguisés", a dit le maire de Trois-Rivières à leur sujet.

Il a dit que la ville n'a d'autre but que d'aider les résidents de ce secteur défavorisé de la ville de Trois-Rivières et de favoriser le progrès de la ville.

"Nous avons besoin de la collaboration de tout le monde pour réaliser cet important projet. C'est un travail social intéressant", a-t-il ajouté.



Tous les magasins de la Régie des alcools du Québec seront ouverts de 9 à 18 heures samedi le 5 avril, à l'occasion de la fin de semaine de Pâques. Ils seront cependant fermés Vendredi Saint ainsi que le lundi de Pâques, les 4 et 7 avril.

Un des photographes du Nouvelliste, M. Roméo Flageole, a certainement été le premier à courir le poisson d'avril, cette année. En effet, un laouistic a laissé croire à M. Flageole que deux hommes pêchaient la barbotte à l'île St-Quentin, lorsque le photographe arriva à l'endroit désigné pour prendre une photo, il n'y avait personne. Le laouistic se tortilla de rire lorsqu'il le vit revenir un peu penaud de n'avoir pas pris de photographie et lui apprit qu'il s'agissait d'un "poisson d'avril".

Les membres du Club Richelieu du Cap-de-la-Madeleine se préparent à fêter le président ex-officio Marcel Desjardins. Il ne le sait pas, mais cette fête sera un témoignage d'appréciation de ses confrères, pour le magnifique travail qu'il a accompli durant son mandat. C'est samedi, au Sapin Bleu, tard dans la nuit, que prendra fin le bal à l'huile. Richelieu seras-tu là avec ta "Richelière"?



(Photo Roland Lemire)

Ce sera "votre" université!

L'ABBE GILLES BOULET, PREMIER RECTEUR de l'université de Trois-Rivières, a adressé la parole au dîner précédant le bal d'un groupe de finissants du Centre des études

universitaires, samedi soir, à la Marina. L'abbé Boulet discute ici, avec MM. André Saint-Onge et Michel Philibert.

Place de l'hôtel de ville

Le gérant municipal, M. Roger Lord, continuera ses démarches en vue d'en arriver à une entente avec Mlle Françoise Demers, directrice de la bibliothèque. Mlle Demers demande que la ville lui garantisse son emploi pendant cinq ans afin de compléter 25 ans de service pour être éligible à une pension, le tout sanctionné par un contrat.

Les comptes payés, au montant de \$318,350, pour le mois de février 1969, ont été adoptés sur proposition des conseillers Fernand Colbert et Florent Groleau. Quant aux comptes à payer, pour une somme de \$56,481, pour le même mois, ils ont été adoptés sur proposition des conseillers Groleau et Colbert.

Le conseiller Fernand Groleau a proposé l'adoption d'une résolution de félicitations à l'endroit de M. Antoine Gauthier, pour son élection à la fonction de conseiller municipal, à la suite du décès du conseiller Germain Deschênes.

M. Aimé Lefrançois, conseiller municipal, a retransmis à ses collègues une demande de deux résidents de la rue Maurice-Poulin concernant l'installation de lumières sur cette rue.

Le conseiller Aimé Lefrançois a suggéré que la neige accumulée sur la Place de l'Hôtel de Ville soit étendue afin qu'elle fonde plus vite. Le conseiller Gaston Vallières a abondé dans le même sens, mais en ajoutant qu'il y voyait un autre avantage: on pourra vérifier l'étanchéité de la couverture de l'autogare sous l'hôtel de ville et le Centre culturel.

Le conseil a adopté une résolution de condoléances à l'endroit de la famille de M. Oscar Delagrave, citoyen bien connu de Trois-Rivières qui est décédé le 22 mars.

Un rapport de M. Jean Alarie, secrétaire-administrateur de la Commission de l'Exposition, a été référé à l'étude du budget. M. Alarie recommande à la permanence M. Jean-Marie Houle qui travaille au bureau depuis trois ans. Il a remplacé M. Léo Bussière au poste d'assistant-secrétaire-administrateur.

M. Raymond Dubois a soumis des prix pour l'impression de copies additionnelles des études effectuées. Il demande \$6 l'unité pour copie additionnelle de l'évaluation des emplois, et \$2.25 l'unité pour la structure d'organisation. Le conseil a autorisé l'achat de 15 et 25 copies, respectivement.



(Photo LaRé, Nicolet)

Le club Optimiste remet \$150 aux "p'tits gars"

LE CLUB OPTIMISTE de Nicolet a procédé dernièrement à la remise d'un chèque de \$150 à l'Oeuvre des camps de jeunes du diocèse de Nicolet, dont M. l'abbé Gilles Gaudet est l'aumônier et le principal responsable. Cette contribution du club Optimiste fait suite à une demande de l'Oeuvre des camps de jeunes qui a sollicité l'aide de ce club de service dont le principal objectif est l'aide à la jeunesse. L'Oeuvre de l'abbé Gaudet organise plusieurs camps, au cours de l'année, et durant la saison estivale, elle accueille plusieurs centaines de jeunes de tous les

coins du diocèse, au Camp N.-Dame de la Joie, situé au Port St-François. Sur la photo, prise lors de la remise du chèque, trois jeunes du Camp Notre-Dame de la Joie acceptent le montant d'argent au nom de l'Oeuvre. Ce sont, de gauche à droite, Serge Rousseau, fils de M. et Mme Yvan Rousseau, de Nicolet; Paul Caron, qui accepte le chèque des mains de son père, M. Jean Caron, du club Optimiste de Nicolet; et Dominique Roy, fils de Mme Romeo Roy, également de Nicolet.

Secrétaire de l'hon. Clément Vincent

M. Camille Roy, ancien député, meurt accidentellement

par Régent LAJOIE

NICOLET — Un piéton qui déambulait en bordure de la route numéro 2, à Nicolet-Sud, a été heurté à mort par un automobiliste, samedi soir, aux environs de 19h. 45.

La victime a été identifiée comme étant M. Camille Roy, 57 ans, de Nicolet-Sud. M. Roy était une figure avantagée dans le milieu politique provincial de cette circonscription durant plusieurs années. Il était l'actuel secrétaire de la commission de M. Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, et député du comté de Nicolet.

La victime, selon les informations obtenues, effectuait sa marche de santé coutumière lorsque la tragédie est survenue. Il circulait de l'ouest à l'est, en bordure de la chaussée quand l'automobile l'a heurté à mort.

Le conducteur du véhicule, un homme de St-Gregoire, M. Richard Parr, âgé de 21 ans. Ce



M. Camille Roy

dernier, qui travaille chez un cultivateur de la région, revenait de son travail lorsque l'accident est survenu. M. Camille Roy fut immédiatement

transporté à l'hôpital Christ-Roi, de Nicolet, par les ambulanciers de la maison J. N. Rousseau et Fils, de Nicolet.

Le docteur Jean-Guy Brochu, qui fut appelé sur les lieux, n'a pu que constater la déces. La mort aurait été instantanée.

C'est l'agent M. Blanchette, de la Sûreté du Québec, détachement de Nicolet, qui s'est

rendu sur les lieux pour effectuer les constatations.

Le docteur Yvon Thibodeau, de St-Gregoire, coroner du district, a immédiatement ouvert une enquête sur cette mort tragique. Il a ajournée cette dernière "sine die", en attendant le rapport de l'enquête des agents du détachement de Nicolet de la Sûreté provinciale.

Sous les auspices de l'Association de la jeunesse canadienne

M. Bergeron sera finaliste au concours d'art oratoire

NICOLET (R.L.) — Un étudiant en Collégial II au CEGEP de Trois-Rivières, Gérard Bergeron, âgé de 19 ans, prendra part mardi, le 1er avril, à la grande finale provinciale du concours d'art oratoire patronné par l'Association de la Jeunesse Canadienne.

M. Bergeron sera l'un des six finalistes à ce concours qui aura lieu au collège de Lévis. Le seul concurrent de la région s'est classé parmi les trois candidats choisis, lors de la semi-finale, qui s'est déroulée au collège l'Assomption à Montréal, la semaine dernière.

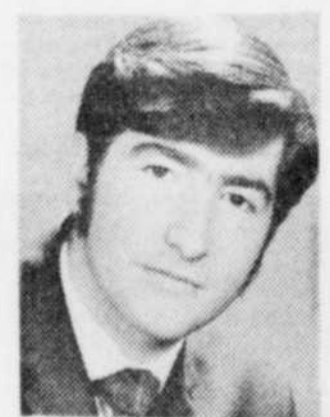
Gérard Bergeron, qui est originaire d'Acton Vale, dans le comté de Bagot, fait ses études au CEGEP de Trois-Rivières. Toutefois, il est pensionnaire au Centre étudiant Ste-Marie de Nicolet.

Pour se rendre à la grande finale provinciale du 22e concours annuel de l'A.J.C., M. Bergeron a dû franchir deux étapes importantes.

En effet, lors d'un concours qui s'est déroulé au CEGEP de Trois-Rivières, patronné par le comité culturel de cette institution, M. Bergeron a remporté le premier prix en triomphant de cinq concurrents.

C'est à la suite de son succès

remporté au CEGEP qu'il a décidé de se présenter à la semi-finale pour la région, qui avait lieu à Montréal. A cet endroit, les juges ont choisi trois candidats sur sept pour représenter



M. Gérard Bergeron

cette section de la province au concours de Lévis, comptant pour la grande finale de la province.

Le sujet traité par le concurrent est la démocratie. Ce thème peut être vu sur différents aspects et M. Bergeron a décidé d'intituler son exposé: "Ce qui devrait être de la participation en démocratie".

Augmentation de salaire du maire et des conseillers

Le règlement 79 sera soumis à l'attention des électeurs de Saint-Joseph-de-Sorel

ST-JOSEPH DE SOREL (L.B.) — Les électeurs propriétaires de la ville de St-Joseph de Sorel seront appelés à approuver ou à désapprouver le règlement No 79, adopté par le conseil municipal et prévoyant une augmentation de la rémunération du maire et des conseillers.

Une assemblée publique des électeurs sera tenue à cet effet, le 28 avril à 19h.30 p.m., à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville.

Le règlement No 79 détermine que des frais de représentation n'excédant pas \$2,400 par année soient accordés au maire de la ville de St-Joseph de Sorel et que des frais de représentation n'excédant pas \$1,200 par année soient accordés à chaque personne occupant la charge de conseiller. Que ces frais soient payables une fois par mois, suivant le mode ordinaire.

Les frais de représentation d'un membre du conseil pourront être réduits pour cause, sur le vote de la majorité absolue de tous les membres du conseil.

Le règlement mentionne que les membres du conseil sont tous des citoyens qui doivent gagner leur vie, en exerçant leur commerce, métier ou profession; que de nombreux problèmes se posent régulièrement et que pour résoudre ces problèmes le maire et les conseillers doivent de plus en plus sacrifier de leur temps pour s'occuper des affaires municipales.

Par ailleurs, en raison de la charge qu'ils occupent, ils sont sans cesse et plus souvent que les autres citoyens, appelés à contribuer de leurs deniers, à toutes organisations sollicitant des souscriptions de toutes sortes. Pour ces raisons, il est juste et raisonnable qu'une augmentation des frais de représentation soient dorénavant accordés au maire et aux conseillers.

Soulignons que le maire de St-Joseph de Sorel reçoit actuellement une rémunération de \$100 par mois et les conseillers une rémunération de \$50 par mois.

A Nicolet

Le conseil nommerait un greffier municipal bientôt?

NICOLET (R.L.) — Il est permis de se demander, en analysant le budget de la ville de Nicolet, si les menaces qu'avaient laissées planer le conseiller Gérard Lupien concernant l'engagement d'un greffier, ne seront pas exécutées et mises de l'avant.

En effet, à l'item finances, dans les récentes prévisions budgétaires de la ville, on prévoit dépenser \$12,600 en salaires pour le secrétaire-trésorier et son assistant, alors qu'en 1968, seulement \$6,600 avaient été déboursés.

Il faut toutefois ajouter que ce montant ne représente que 70 pour cent du salaire touché par le secrétaire et son assistant, la balance étant payée par l'administration de l'aqueduc. Un montant de \$6,000 pour un

greffier? Voilà ce que l'on serait porté à croire, étant donné qu'il y a déjà trois mois d'écoulés, cette année, et que la personne n'a pas encore été engagée.

Quant aux autres dépenses qui apparaissent à l'item des finances de la ville de Nicolet, elles sont pratiquement les mêmes que celles effectuées au cours de 1968.

En définitive, le département des finances a un budget de dépenses de \$42,925 pour l'année 1969. Et si le surplus de \$6,000 en salaires n'est pas affecté à l'engagement d'un greffier pour la ville, il pourrait tout de même servir, en partie, à l'engagement d'un secrétaire permanent qui dégaierait le surplus de travail du secrétaire-trésorier et de son assistant.

A Nicolet

L'Oeuvre des loisirs tiendra sa première réunion ce soir

NICOLET (R.L.) — L'Oeuvre des loisirs de Nicolet tiendra sa

première assemblée de l'année, ce soir, à l'école Jean-Nicolet ou à l'aréna, l'endroit n'ayant pas encore été déterminé.

Cette réunion que présidera M. Yves Hébert, nouveau président élu, servira à établir les cadres du groupement pour la prochaine année, de même que la ligne de conduite.

C'est également au cours de cette assemblée que l'Oeuvre des Loisirs fera connaître définitivement sa décision concernant une récente demande du comité Expo-Futurama.

En effet, les organisateurs de l'exposition de 1969 ont adressé une demande à l'Oeuvre des Loisirs locale, de même qu'à quatorze autres oeuvres de loisirs de la région, pour que ces dernières présentent des candidates pour le titre de Miss Expo-Futurama.

Comme l'a souligné M. Yves Hébert, lors d'une conversation téléphonique, la décision de mousser la candidature d'une candidate n'appartient pas à un seul membre mais au bureau de direction de l'Oeuvre des Loisirs.

En plus de cette question de candidate, plusieurs autres sujets seront notamment débattus, tels les cours de karaté, etc. Une intéressante assemblée en perspective.

Pour la présentation d'Expo-Futurama

Le conseil de ville de Nicolet exige un montant de \$200 pour la location de divers locaux

NICOLET (R.L.) Le conseil de ville de Nicolet, lors d'une récente séance, a décidé de répondre à la demande du comité d'Expo-Futurama en permettant l'occupation des locaux, demandée par le comité.

Toutefois, les autorités municipales ont décidé d'exiger un loyer, au montant de \$200, pour les locaux et les disponibilités qu'elle mettra à la disposition de l'exposition.

C'est ce qui ressort d'une résolution du conseil municipal à la suite de la lettre de M. Jacques Bellemare, président du comité de l'exposition.

Dans sa lettre, M. Bellemare demandait à la ville la permission d'occuper, pour une quinzaine de jours, les locaux lui appartenant, à savoir l'aréna, la piscine, le terrain de balle et le stationnement.

Il était fait mention que la piscine, le stationnement et le terrain de balle ne seraient occupés que pour la durée de l'exposition, tandis que l'aréna pourrait être accessible au comité pour une période s'étendant du 26 mai au 9 juin, afin de permettre la préparation des kiosques, la durée de l'exposition, et la démolition, le lendemain.

C'est à la suite de cette demande qu'une discussion a surgi chez les membres du conseil à savoir si l'on pouvait permettre au comité l'utilisation des locaux.

M. Bellemare avait expliqué, dans sa lettre, que le comité avait déjà présenté deux demandes à l'Oeuvre des Loisirs et que cet organisme n'avait donné aucune réponse au comité. C'est à la suite de cette cer-

titude de l'Oeuvre des Loisirs en face du comité que les organisateurs de l'Exposition se sont adressés directement à la ville.

Durant la discussion, chez les membres du conseil, il a été fait mention que l'Oeuvre des Loisirs avait, entre-temps élu un nouvel exécutif, ce qui pourrait être la cause du délai apporté.

Par ailleurs, la ville, en mettant fin à sa convention avec l'Oeuvre des Loisirs, comme l'a expliqué le maire Rémi Raiche, peut prendre une décision concernant ses locaux, après le premier mai, jusqu'au jour ou une nouvelle convention n'aura pas été négociée, ratifiée et signée.

C'est alors que ce dernier a affirmé, devant les membres du conseil, que la décision appartenait à la ville concernant la demande du comité Expo-Futurama.

Or, il a été décidé de permettre au comité d'utiliser l'aréna du 26 mai au 11 juin, et de se servir du terrain de balle, du 2 au 10 juin, de même que la piscine et le stationnement pour la durée de l'exposition, soit les 5, 6, 7, et 8 juin 1969.

Enfin, sur proposition du conseiller Marc-Aurèle Gaudreault, il a été décidé de demander un loyer de \$200 au comité pour l'aréna afin d'y tenir l'exposition.

Au niveau du cours collégial

140 étudiants sont admis pour la deuxième année

SOREL (L.B.) — L'organisation de la deuxième année d'enseignement général de niveau collégial est possible pour la section Sorel-Tracy, à condition qu'un minimum de 140 étudiants manifestent le désir de s'y inscrire.

Ce projet offre les concentrations en science biologique et physique, science humaine et lettres.

En ce qui concerne les laboratoires en chimie, physique et biologie, la direction du CEGEP de Saint-Hyacinthe prévoit que ces derniers devront probablement se donner, au moins en partie, à Saint-Hyacinthe. Ceci vaut pour l'année scolaire 1969-70.

M. l'abbé Guy Daudelin, directeur des services pédagogi-

quer, fait savoir qu'un sondage est à se faire pour savoir si une organisation semblable à celle de la deuxième année serait acceptée.

La seule option professionnelle qui semble possible actuellement au point de vue rentabilité dans le secteur Sorel-Tracy est l'électro-technique. Celle-ci offre des débouchés en électronique, électro-dynamique et contrôle et instrumentation.

D'autre part, l'option technique infirmière ne relèvera pas du CEGEP de Saint-Hyacinthe dans la région de Sorel puisque l'école d'infirmières Madeleine-T. Cournoyer entend maintenir son école traditionnelle.

Cette option serait donc dispensée uniquement à Saint-Hyacinthe pour le moment.

En français

ALASKAN SAFARI

En couleurs

POUR TOUS

HORAIRE:
 Dimanche 12h.00 - 2.15, 4.30, 7.00, 9.15
 Lundi: 4h.30, 7.00, 9.15
 Seulement 2 jours 30-31 mars

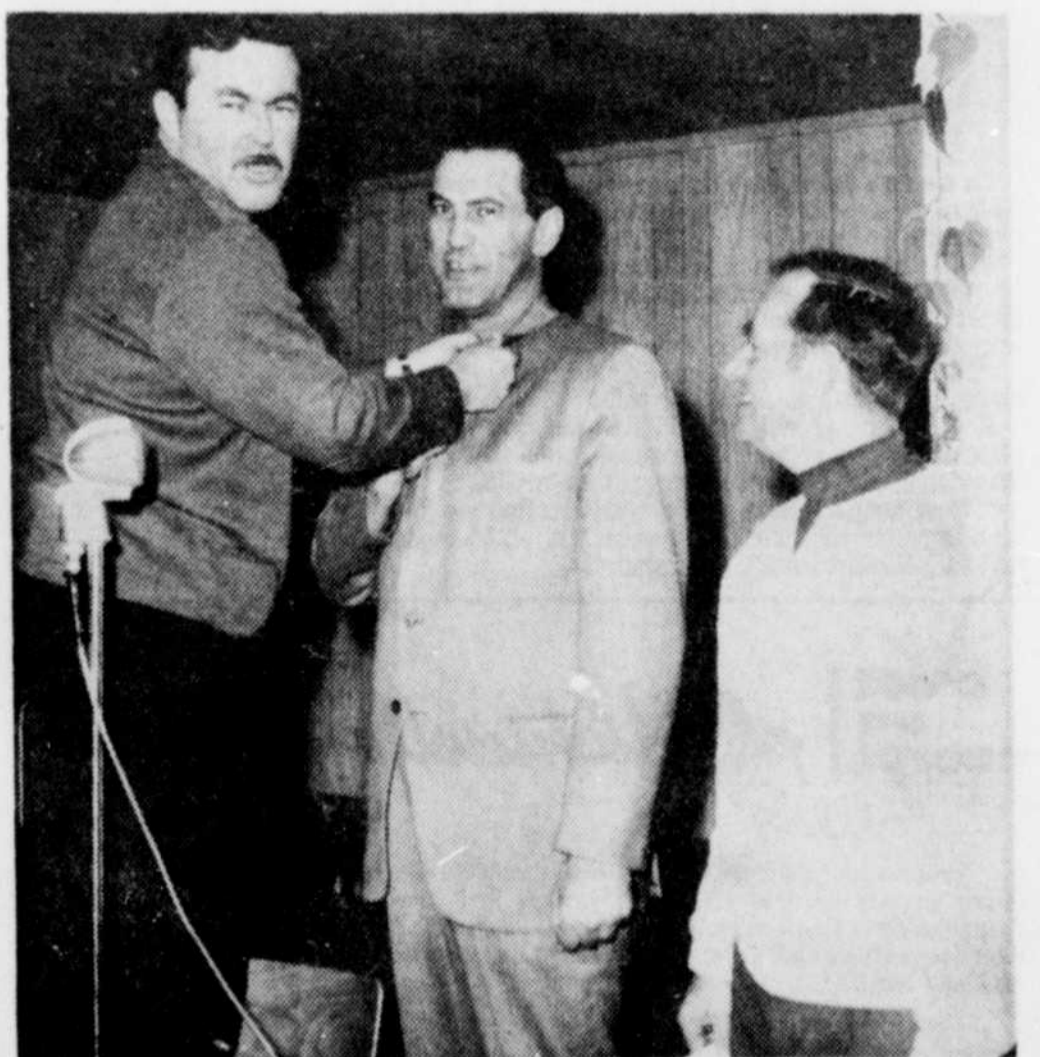
Centre Récréatif de Ste-Perpétue, Cté Nicolet

Tout laisser-passer nul pour ce spectacle

Courrier Sud

Les magasins de la Régie des Alcools de Sorel et de Tracy seront ouverts, samedi le 5 avril, de 9 heures le matin à six heures le soir, afin de mieux servir le public à l'occasion de Pâques. Par contre, il faut noter que ces deux magasins seront fermés vendredi, le 4 avril, à l'occasion du Vendredi Saint, ainsi que lundi le 7 avril, lundi de Pâques.

Le député provincial de Richelieu, M. Maurice Martel, qui vient d'être nommé président de la Commission de la santé du Québec, a représenté le gouvernement du Québec, à un banquet de l'Association du hockey amateur de l'Est du Québec, qui s'est déroulé dimanche à Valleyfield. M. Martel remplaçant le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Gabriel Laubier. M. Martel a annoncé à cette occasion que le gouvernement provincial accordait un octroi de \$75,000 à la Fédération du hockey amateur du Québec.



(Photo LaRé, Nicolet)

Nouveau membre au club Richelieu de Nicolet

L'INITIATION D'UN NOUVEAU MEMBRE, au club Richelieu de Nicolet, n'est pas une affaire de tout repos et, lors du dernier souper du club, qui se déroulait à la cabane à sucre "Chez Amable", M. Maurice Baril, directeur de l'Institut provincial de police à Nicolet, qui a été initié comme membre, a dû passer à travers plusieurs phases. Le nouveau membre s'est bien tiré de sa tâche à la plus grande joie du groupe qui prenait part à ces agapes. Sur la photo, M. Maurice Baril reçoit le bouton Richelieu qui le fait membre du club local pour la pro-

chaine année. Cette remise lui a été faite par M. Jean-Marc Denoncourt, qui a procédé à l'initiation du nouveau membre. De gauche à droite, ce sont M. Jean-Marc Denoncourt, qui remet le bouton Richelieu à M. Maurice Baril, et M. Bertrand Dubuc, président du club Richelieu de Nicolet, assiste tout souriant à cette scène. Etant donné l'imposante stature de M. Baril, M. Denoncourt, qui n'est pas très grand de taille, a dû utiliser une chaise pour déposer le bouton au bon endroit.



LE NOUVELLISTE

Trois-Rivières, lundi le 31 mars 1969



(Photo Roland Lemire)

LES DIRIGEANTS DE LA CSN étaient d'accord au 5^{ème} congrès annuel de la centrale de Trois-Rivières: le syndicalisme, particulièrement la CSN, doit s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. De gauche à droite, M. Jean-Claude

de Bisson, président sortant de la CSN de Trois-Rivières, M. Marcel Pepin, président provincial de la CSN et le président de la CSN de Joliette, M. Lévesque.

M. Marcel Pepin, président provincial de la CSN

"Faut-il accepter que la région soit comme dans un ghetto?"

par Robert LEBEUF

TROIS-RIVIERES — "Le travail du Conseil central des syndicats nationaux, c'est de dépasser l'entreprise et de voir au progrès économique et social des travailleurs".

C'est ce qu'a déclaré, samedi, M. Marcel Pepin, président provincial du Conseil central des syndicats nationaux, alors qu'il prenait la parole au 5^{ème} con-

grès annuel de la CSN de la région de Trois-Rivières, à l'édifice syndical de la rue St-Georges.

M. Pepin a dénoncé le chômage, la stagnation économique dans la région, la dictature économique des compagnies et nos hommes politiques qui disent de belles paroles.

"Il est inacceptable que Trois-Rivières n'arrive pas à faire vivre tout son monde; il est inacceptable que les gens de cette région doivent s'expatrier pour travailler", a-t-il dit, dénonçant le chômage. "Ce que nous allons essayer de faire, ça s'adresse à tous ceux qui sont aux prises avec des problèmes dans cette communauté. Est-ce que l'on peut accepter que cette région soit comme dans un ghetto? Nous n'accepterons plus d'être dans une société qui n'a donné que des déboires économiques ici

comme ailleurs" a-t-il poursuivi. M. Pepin a invité tous les dirigeants syndicaux, les membres de la direction de la CSN locale de travailler en ce sens afin de gagner le respect des travailleurs et de l'ensemble de la population. Le président provincial de la CSN a aussi fait état du ralentissement économique de la région de Trois-Rivières depuis de nombreuses années. "Quand on voit que dans la Mauricie, ça ne se développe plus au rythme que ça devrait se développer, on comprend qu'il y a des causes profondes", a-t-il dit à ce sujet faisant remarquer qu'il n'y a pas eu de véritable développement dans cette région depuis fort longtemps. "C'est de voir que vous avez à Trois-Rivières des taudis incroyables et des gens qui reçoivent des allocations sociales qui ne leur permettent même pas de vivre avec dignité. Mais, il ne s'agit pas seulement de constater, il faut agir. Pendant trop longtemps, on a accepté de se laisser tromper. Pendant trop longtemps ces questions on les a laissées entre les mains de notre soi-disant élite... Votre responsabilité c'est de voir à ce que ça s'améliore", a-t-il affirmé.

Décision prise au 5^{ème} congrès CSN

Les participants sont en faveur d'une action politique

PAR Robert Lebeuf

TROIS-RIVIERES — Le syndicalisme de la région de Trois-Rivières a fait un examen de conscience, en fin de semaine, alors qu'avait lieu le 5^{ème} congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux, et a décidé de se relancer, de se donner un rôle important dans la vie économique et de s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Le Conseil central des syndi-

cats nationaux de Trois-Rivières a l'intention, pour arriver à son but, d'ouvrir un "deuxième front" syndicaliste et de faire de l'action politique.

Les délégués représentant les nombreux syndicats de la région ont convenu avec leurs dirigeants provinciaux que le syndicalisme se doit de profondiser son mécanisme au-delà des conventions de travail pour aider les travailleurs à évoluer, de le prolonger dans la vie poli-

tique et économique.

Les dirigeants du Conseil central des syndicats nationaux ont même analysé le fonctionnement de cet organisme, tant sur le plan provincial que sur le plan régional, laissant entendre que les syndicats pourraient peut-être faire de la contestation afin d'amener leur système syndical à sortir de ses habitudes pour s'adapter aux réalités nouvelles d'une société en constante évolution. Qu'il s'agisse de M. Marcel

Pépin, président provincial de la CSN, de M. Jean-Paul Dalpé, vice-président ou de M. Jacques Bisson, président sortant de la CSN de Trois-Rivières, les dirigeants du syndicalisme ont été d'accord: il faut que la CSN fasse un effort, s'adapte à la réalité qu'elle fasse de l'action politique et contribue à l'évolution économique et industrielle pour améliorer le sort des travailleurs du Québec qui inspire le pessimisme.

La cause inscrite cette semaine

Le trafic de la drogue à Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Le quinquagénaire qui aurait été ce que la police a qualifié "de plus grand trafiquant de drogues à Trois-Rivières", sera traduit devant les tribunaux la semaine prochaine.

L'identité de cet homme n'a pas été divulguée hier, les policiers préférant se montrer prudents dans cette affaire. L'homme n'est pas détenté. Il sera amené devant la cour par voie de sommation. Cet individu travaillait comme commis à la livraison dans une pharmacie trifluvienne et vendait les drogues ou stupéfiants qu'il dérobaient à son employeur.

Il avait organisé un véritable marché noir de stupéfiants dans les clubs et les restaurants de la ville. Sa clientèle comprenait des gens de tous les âges, y compris des jeunes filles dans la vingtaine. L'enquête s'est avérée difficile dans cette affaire. Elle a été menée par le lieutenant-détective Jean-Marie Hubert et par le sergent-détective Guy Poisson.

Le caporal Huot, de la Gendarmerie Royale, et l'inspecteur Gilles Bellefeuille, du service des aliments et drogues, ont collaboré à l'enquête.

Jeune fille blessée dans une collision

TROIS-RIVIERES OUEST (J.R.L.) — Une jeune fille a été blessée dans une dure collision survenue à l'intersection du boulevard Royal et du boulevard Laurentien, vers 4h.30, à Trois-Rivières-Ouest. Mlle Pierrette Blais, 394 de Sainte-Sophie, Trois-Rivières-Ouest, a été blessée à la bouche. Ses blessures ne seraient pas graves. Les automobiles étaient conduites par M. Louis Gaulin, de Trois-Rivières-Ouest et Mlle Blais. Les deux véhicules ont été passablement endommagés dans l'accident, la Dodge de M. Gaulin pour environ \$400 et celle de Mlle Blais, pour \$800. Les policiers Robert Lamy et A. St-Hilaire, de la police municipale de Trois-Rivières-Ouest, ont fait les constatations.

La société est affaiblie

Le vice-président de la CSN est pessimiste pour l'avenir

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — "Je me demande ce qui va arriver. Je suis de plus en plus pessimiste", a déclaré M. Paul-Emile Dalpé, vice-président provincial du Conseil central des syndicats nationaux, alors qu'il prononçait une allocution hier après-midi, à la deuxième journée du 5^{ème} congrès annuel de la CSN de la région de

Trois-Rivières, au sujet de l'avenir des travailleurs et de la société en général.

"Je constate qu'il y a dans l'air toutes sortes de courants. La société est si malade qu'elle est affaiblie. Il semble que personne n'est heureux et que la société veut nous imposer des choses que nous ne voulons pas", a-t-il dit.

"C'est un phénomène étrange le fait que les autres s'occupent de nous et que nous croyons que personne ne s'occupe de nous. Sommes-nous en train de bâtir une tour de Babel où chacun veut mettre sa brique où bon lui semble, sans savoir si sa brique va bien là?" ajoutait-il.

"On devrait remplacer l'individualisme par l'irresponsabilité collective. Il faut nous réorienter. La CSN se prononce sur tout et sur n'importe quoi. Il serait peut-être bon que nous passions par la contestation de nos propres membres sur ce que nous faisons. Le syndicalisme va y passer", a-t-il continué.

Dans l'avant-midi l'évêque du diocèse, Mgr Pelletier, a pris la parole et a invité les syndiqués à se serrer les coudes et à faire du travail constructif.

"Il faut s'aider mutuellement, et non se diviser", a dit l'évêque.

Le maire Matteau est mécontent

"Je me rendrai moi-même expliquer la situation"

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Prenant la parole à l'ouverture du 5^{ème} congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Trois-Rivières, le maire René Matteau, a dénoncé les éléments qui tentent d'empêcher la réalisation du plan de rénovation urbaine dans le quartier de Notre-Dame de la Paix.

Le maire a affirmé qu'il se rendra dans le quartier de Notre-Dame de la Paix pour expliquer aux gens le programme de rénovation urbaine et de logement.

M. Matteau s'est montré mécontent de la Société des Jeunes Canadiens qui ont organisé des réunions dans ce quartier et ont incité les gens à "s'exprimer sur le projet de rénovation urbaine".

"Ce sont des jeunes Canadiens déguisés", a dit le maire de Trois-Rivières à leur sujet.

Il a dit que la ville n'a d'autre but que d'aider les résidents de ce secteur défavorisé de la ville de Trois-Rivières et de favoriser le progrès de la ville.

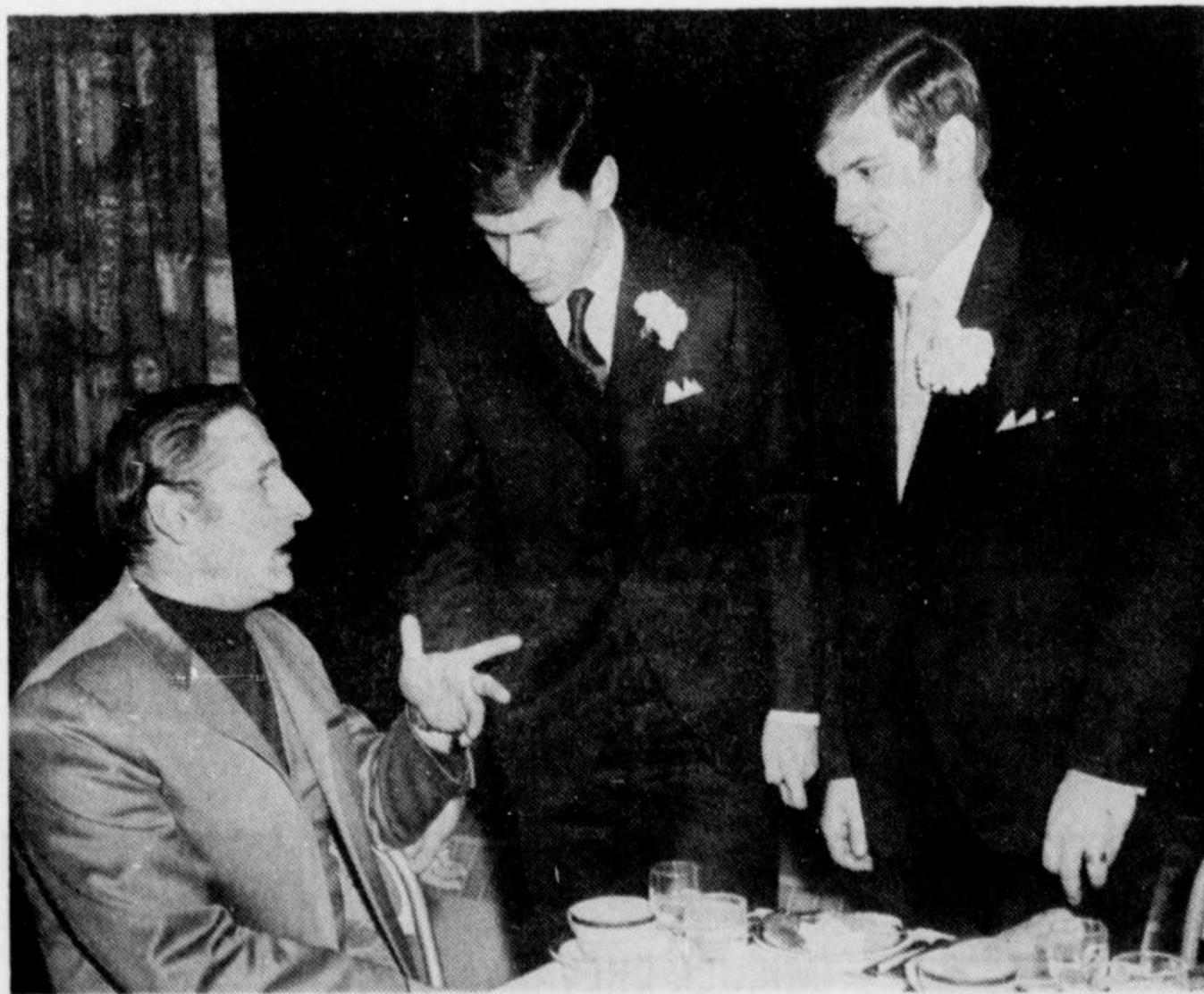
"Nous avons besoin de la collaboration de tout le monde pour réaliser cet important projet. C'est un travail social intéressant", a-t-il ajouté.

c'est un secret | **polichinelle**
de l'été

Tous les magasins de la Régie des alcools du Québec seront ouverts de 9 à 18 heures samedi le 5 avril, à l'occasion de la fin de semaine de Pâques. Ils seront cependant fermés Vendredi Saint ainsi que le lundi de Pâques, les 4 et 7 avril.

Un des photographes du Nouvelliste, M. Roméo Flageole, a certainement été le premier à courir le poisson d'avril, cette année. En effet, un loustic a laissé croire à M. Flageole que deux hommes pêchaient la barbotte à l'île St-Quentin, lorsque le photographe arriva à l'endroit désigné pour prendre une photo, il n'y avait personne. Le loustic se tortilla de rire lorsqu'il le vit revenir un peu penaud de n'avoir pas pris de photographie et lui apprit qu'il s'agissait d'un "poisson d'avril".

Les membres du Club Richelieu du Cap-de-la-Madeleine se préparent à fêter le président ex-officio Marcel Desjardins. Il ne le sait pas, mais cette fête sera un témoignage d'appréciation de ses confrères, pour le magnifique travail qu'il a accompli durant son terme. C'est samedi, au Sapin Bleu, tard dans la nuit, que prendra fin le bal à l'huile. Richelieu seras-tu là avec ta "Richelière"?



(Photo Roland Lemire)

Ce sera "votre" université!

L'ABBE GILLES BOULET, PREMIER RECTEUR de l'université de Trois-Rivières, a adressé la parole au dîner précédant le bal d'un groupe de finissants du Centre des études

universitaires, samedi soir, à la Marina. L'abbé Boulet discute ici, avec MM. André Saint-Onge et Michel Philibert.

Collision frontale près de Ste-Ursule

LOUISEVILLE (MB) — Les six occupants de deux voitures, dont quatre enfants, ont été blessés lors d'une collision frontale survenue dans une courbe à environ 500 pieds à l'est de l'intersection de la 43 A et de la route qui conduit au rang Fontarabie.

M. Roland Desrochers, du 41 Plateau Normand à Repentigny, ainsi que son fils Jean, sept ans, souffrent respectivement de douleurs à l'estomac et d'une fracture à la jambe gauche.

Le second véhicule était conduit par M. D. Quessy du 54 Grand Courrier à Louiseville. Celui-ci, de même que ses trois enfants: Linda 9 ans, André 7 ans et Denis 5 ans, ont subi des blessures.

Les dommages à la voiture de M. Desrochers montent à \$2,000, l'autre automobile est aussi lourdement avariée. Les blessés ont tous été transportés à l'hôpital Comtois de Louiseville par les ambulanciers de la maison Louis Richard. Les constatations ont été faites par les agents Jean-Marc Trudel et René St-Cyr de la PP de Louiseville également.

Place de l'hôtel de ville

Le gérant municipal, M. Roger Lord, continuera ses démarches en vue d'en arriver à une entente avec Mlle Françoise Demers, directrice de la bibliothèque. Mlle Demers demande que la ville lui garantisse son emploi pendant cinq ans afin de compléter 25 ans de service pour être éligible à une pension, le tout sanctionné par un contrat.

Les comptes payés, au montant de \$518,350, pour le mois de février 1969, ont été adoptés sur proposition des conseillers Fernand Colbert et Florent Groleau. Quant aux comptes à payer, pour une somme de \$56,481, pour le même mois, ils ont été adoptés sur proposition des conseillers Groleau et Colbert.

Le conseiller Fernand Groleau a proposé l'adoption d'une résolution de félicitations à l'endroit de M. Antoine Gauthier, pour son élection à la fonction de conseiller municipal, à la suite du décès du conseiller Germain Deschênes.

M. Aimé Lefrançois, conseiller municipal, a retransmis à ses collègues une demande de deux résidents de la rue Maurice-Poulin concernant l'installation de lumières sur cette rue.

Le conseiller Aimé Lefrançois a suggéré que la neige accumulée sur la Place de l'Hôtel de Ville soit étendue afin qu'elle fonde plus vite. Le conseiller Gaston Vallières a abondé dans le même sens, mais en ajoutant qu'il y voyait un autre avantage: on pourra vérifier l'étanchéité de la couverture de l'autogare sous l'hôtel de ville et le Centre culturel.

Le conseil a adopté une résolution de condoléances à l'endroit de la famille de M. Oscar Delagrave, citoyen bien connu de Trois-Rivières qui est décédé le 22 mars.

Un rapport de M. Jean Alarie, secrétaire-administrateur de la Commission de l'Exposition, a été référé à l'étude du budget. M. Alarie recommande à la permanence M. Jean-Marie Houle qui travaille au bureau depuis trois ans. Il a remplacé M. Léo Bussière au poste d'assistant-secrétaire-administrateur.

M. Raymond Dubois a soumis des prix pour l'impression de copies additionnelles des études effectuées. Il demande \$6 l'unité pour copie additionnelle de l'évaluation des emplois, et \$2.25 l'unité pour la structure d'organisation. Le conseil a autorisé l'achat de 15 et 25 copies, respectivement.

A la suite d'un accident mortel à St-Léonard d'Aston

Une compagnie d'assurance porte la cause en cour supérieure

par Jean-Paul ARSENAULT

NICOLET — La compagnie d'assurance automobile Wawanesa a obtenu gain de cause en cour supérieure, devant l'honorable juge Jean-Louis Marchand, président de ce haut tribunal. Des procédures avaient en effet été intentées par les assureurs montréalais,

Au moment de la collision, ou plutôt quelque temps après, la compagnie nommée avait dû payer les dommages encourus par son client, l'assuré Roland Dionne, propriétaire d'une voiture-taxi. Lors de l'accident, l'épouse de celui-ci conduisait le véhicule.

Par la suite, les mêmes assureurs réclamèrent les montants qu'ils avaient dû verser au nom de leur client, à M. Adrien Côté de St-Léonard d'Aston lui aussi, alléguant que ce dernier était la cause de l'accident fatal. On se remettrait donc, de ce fait, au tribunal de la cour supérieure du Canada, avec le résultat que le conducteur Côté, contre

lequel revenait la compagnie Wawanesa, se vit imputer 60 pour cent de la responsabilité et dut payer la somme de \$3.819,85. Bref, la compagnie d'assurance avait payé les comptes envoyés à son client, mais en revendiquait les montants, ne croyant pas celui-ci responsable de l'accident.

Perte de contrôle

La preuve faite devant le juge Marchand est celle-ci: Mme Roland Dionne, l'épouse du propriétaire de la voiture-taxi, circulait à environ 35 milles à l'heure dans les limites de la municipalité de St-Léonard. C'était au mois de novembre, il tombait

à la suite d'un accident mortel survenu à St-Léonard d'Aston, le 9 novembre 1966. La victime de cet accident: le jeune Gilles Racine domicilié au même endroit.

une pluie abondante qui rendait la chaussée très glissante. La visibilité laissait à désirer.

A un certain moment, elle vit sortir une automobile d'une entrée de cour. Elle klaxonna et cessa d'appuyer sur l'accélérateur. L'automobile continua cependant d'avancer. Rendu à environ une trentaine de pieds de distance, l'automobile de travers se trouvait alors tout près de la ligne médiane, elle appliqua violemment sur les freins et donna un coup de volant vers la droite.

Cette manoeuvre lui fit perdre tout contrôle du taxi, qui alla

frapper deux poteaux hors de la chaussée. Puis le taxi revint sur la chaussée pour frapper mortellement un jeune enfant.

Expliquant son geste, le conducteur de l'automobile qui sortait d'une cour, Adrien Côté, raconta qu'il pouvait aller à environ trois milles à l'heure, avant de s'engager sur la voie publique. Il n'avait vérifié que du côté gauche pour voir si le chemin était libre. Sa jeune fille qui l'accompagnait se chargeait de la droite: «Je pensais que nous aurions le temps de passer, mais vu qu'elle (l'auto-taxi) venait trop vite, j'ai dit à mon père... Arrête! Il était trop tard...»

A St-Georges-de-Champlain

Un virage à gauche détermine la responsabilité d'une collision

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES — Un virage à gauche a fait porter à M. Georges St-Pierre, de Garneau, district de St-Maurice, quarante pour cent de la responsabilité d'une collision survenue à St-Georges-de-Champlain. L'accident a eu lieu sur la route 19, à l'intersection de cette artère avec la 104e Rue.

L'autre conducteur impliqué, M. Clément Lanneville, domicilié au Lac-à-la-Tortue, a de ce fait dû rembourser la somme de \$205,49 en dommages-intérêts au premier. L'honorable Jean-Louis Marchand, de la Cour Supérieure lui avait imputé la balance de la responsabilité soit soixante pour cent.

M. Lanneville empruntait la route 19, direction est, et voya-

geait à une vitesse d'au moins trente milles à l'heure. Comme il approchait de l'intersection "fatidique" dans le présent cas, il vit l'automobile de M. St-Pierre qui ne roulait qu'à environ dix milles à l'heure. Un coup de klaxon, une tentative de dépassement par la gauche, mais trop tard: l'automobiliste qui le précédait effectua un virage dans le même sens et ce fut l'accrochage.

Quatre témoins ont certifié que la lumière clignotante était en opération, sur le véhicule qui virait à gauche. De même, la preuve qui a été faite par la suite a permis à l'hon. juge

Marchand de déterminer que plusieurs prescriptions du Code de la route, n'avaient pas été respectées par le plaignant, M. Lanneville.

Celui-ci, en effet, devait klaxonner son intention de dépasser avant de se ranger à gauche. Or, il ne l'a fait qu'une fois rendu sur cette voie. Il circulait donc de ce fait sur ce côté du pavé au moment d'arriver à l'intersection. D'autant plus qu'il a été révélé que le tracé de la ligne médiane à cet endroit est une "double ligne blanche". Ce qui aussi lui défendait formellement de dépasser, du

moins tout au long de cette double séparation de la route.

Par contre, celui qui se défendait dans cette cause, avait lui aussi été fautif précédant la collision. Il porte d'ailleurs 40 pour cent de la responsabilité. C'est qu'à cause de sa vitesse plutôt réduite (10 milles à l'heure), il aurait pu facilement vérifier si le ne venait personne derrière lui avant d'amorcer son virage. Ce qu'il n'a pas fait.

Les dommages ayant été admis pour une somme de \$513,73, M. Georges St-Pierre, en défense, a donc dû payer \$205,49 à l'inteneur de l'action, M. Clément Lanneville.

Le ministre du Travail se rend "prier" à Ottawa

Neuf députés étaient présents à la Chambre lors du passage de M. Bellemare

CAP DE LA MADELEINE (J.M.B.) — Le député provincial de Champlain et ministre du Travail, l'honorable Maurice Bellemare s'est rendu récem-

ment, à Ottawa. Il ne s'agissait toutefois pas d'une rencontre avec les ministres fédéraux en vue de discuter certaines ententes entre les gouvernements provincial et fédéral mais bien pour participer au premier déjeuner de la prière cette année, à Ottawa.

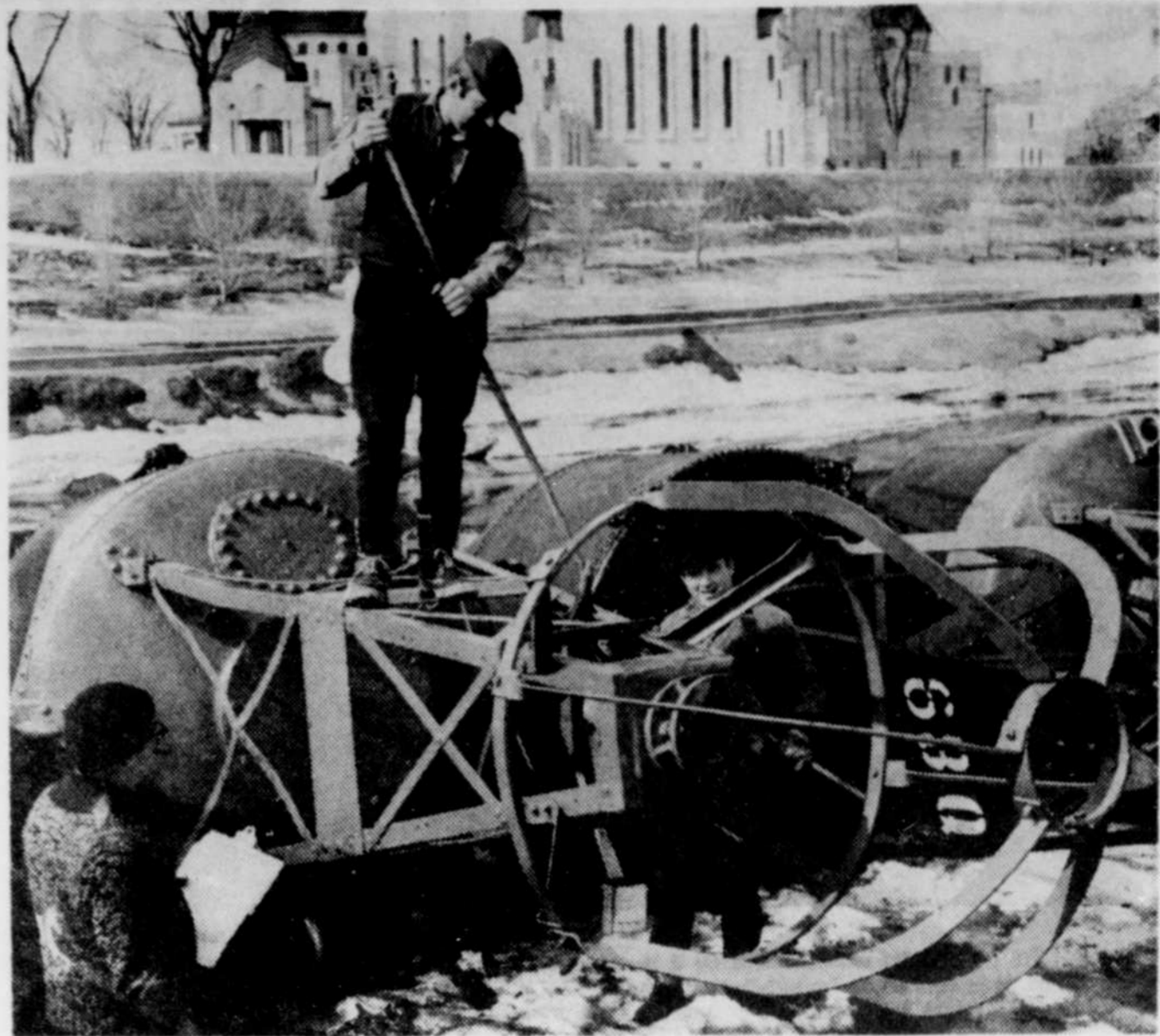
Le déjeuner de la prière est un repos au cours duquel les députés et ministres de la Chambre, les grands financiers, les hauts fonctionnaires, se réunissent dans le calme et se recueillent dans le Christ. Le ministre Bellemare nous a expliqué que ces repas ravivent la foi et nous rappellent peut importe l'Eglise à laquelle on appartient, qu'il y a toujours cet Etre supérieur qu'il fait bon de consulter à l'occasion.

Cette coutume de déjeuner de la prière existe depuis plusieurs années aux Etats-Unis. A des en-

droits, on se réunit toutes les semaines, à d'autres tous les mois, pour se recueillir quelques instants et prier Dieu.

A Ottawa, la chose se fait régulièrement à tous les mois. Au Québec, le déjeuner de la prière a été innové le 9 décembre dernier. Le premier président de ce déjeuner de la prière a été le ministre du Travail. C'est à ce titre de premier président du déjeuner de la prière qu'il s'est rendu au premier déjeuner de la prière de l'année 69 à Ottawa le 19 mars.

M. Bellemare nous a aussi confié qu'il en a profité pour se rendre en Chambre, mais qu'il a été bien surpris de ne voir que neuf délibérants sur une possibilité de 274. Il a cependant été bien heureux de voir son député fédéral M. J. A. Mongrain présent et à l'oeuvre ainsi que le député Matte.



(Photo Roland Lemire)

On peinture les bouées, le printemps est dans l'air!

QUAND LES EMPLOYES DU MINISTERE FEDERAL DU TRANSPORT peignent les bouées, c'est un signe que le printemps est dans l'air. Ces bouées seront posées d'ici quelques jours sur le fleuve pour indiquer le chenal aux

nombreux navires qui sillonneront le Saint-Laurent durant la saison de navigation. La photo ci-haut a été prise sur le quai du Cap-de-la-Madeleine.

Importante transaction au Cap-de-la-Madeleine

La fonderie St-Maurice vendue aux "Placements Dinter inc."

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — Un groupe d'hommes d'affaires du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières qui forment la compagnie "Les placements Dinter Inc" s'est porté dernièrement acqureur de la Fonderie St-Maurice Ltée, du Cap-de-la-Madeleine.

Cette fonderie était antérieurement la propriété de M. Jean-Robert Pelletier, qui a cédé ses droits à cette compagnie. Le montant de la transaction n'a toutefois pas été révélé.

C'est en 1945 que la Fonderie St-Maurice a ouvert ses portes avec une vingtaine d'employés qui travaillaient au coulage de l'aluminium seulement. Trois ans plus tard, soit en 1948, l'usine s'équipa pour le coulage du bronze. En 1960, le propriétaire d'alors, agrandissait son usine et faisait l'installation d'un "cupola" pour le coulage de la fonte.

La nouvelle administration donnera une impulsion d'envie-gue à la fonderie et déjà plusieurs projets de transformation sont à l'étude. Parmi ces projets, une réalisation est déjà en cours, soit le transport de la machinerie de l'usine de la rue Boucher à l'usine principale de la rue de la Fonderie. La production sera ainsi concentrée dans un seul endroit pour une plus grande efficacité et une plus grande productivité.

En 1962, un incendie détruisait la fonderie de fond en comble. Elle fut reconstruite en 1963, alors qu'une fournaise pour le coulage du bronze et de l'aluminium était installée. La fonderie a été agrandie une autre fois en 1966, et une fournaise a été ajoutée pour le coulage du bronze. Durant cette même année, la fonderie recevait son incorporation.

Présentement, la fonderie fonctionne à plein rendement avec près de 35 employés qui travaillent sur deux quarts. Les nouveaux propriétaires sont confiants que la clientèle de la fonderie sera satisfait et ils ont l'intention de faire en sorte que cette confiance soit méritée.

A la suite de 268 appels au poste de police en 1968

Les pertes causées par les incendies se chiffrent à plus de \$200,000.00 au Cap

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — Les compagnies d'assurance ont payé \$216,205.50 pour des dommages et des pertes causés par les incendies en 1968 au Cap-de-la-Madeleine. Le département des incendies de la police du Cap a répondu à 268 appels.

Le tableau contenu dans le rapport du directeur de police, indique que ce sont les mois d'avril de 1967 et 1968 qui ont connu le nombre d'appels le plus élevé, alors que respectivement pour ces deux années, 33 et 63 incendies ont été signalés.

En 1967, les compagnies d'assurance avaient payé \$14,685.49 pour des dommages et des pertes causés par des incendies alors que les pompiers ont répondu à 236 appels. Pour ces deux dernières années la principale cause d'incendie semble être les feux de broussailles et les feux d'herbe. En 1967, les pompiers ont eu à combattre 80 feux de ce genre tandis qu'en 1968, ce nombre a été de 106.

Comme principale cause d'incendie, un surplus d'huile dans les fournaises ou les poêles, est souvent une cause qui peut entraîner la perte de plusieurs centaines de dollars en matériel et souvent mettre la vie des habitants de la maison en danger. Le département des incendies, au cours de l'année 1968, a subi une transformation assez considérable par l'acquisition de nouveaux appareils et par les instructions et informations transmises au personnel au cours de l'année.

Un cours de formation générale a été donné par le Commissariat des Incendies du Québec, et le personnel du département a participé à de nombreuses heures de pratique afin de lui permettre de se familiariser avec le nouvel équipement, pour augmenter son efficacité.

Les comptes dont le conseil a autorisé le paiement sont pour l'entretien du parc-école St-Pie X ouvert du premier janvier au 30 juin 1968, au montant de \$942,42; l'entretien du parc-école Jacques Buteux pour l'année 1968 au montant de \$2,205,48; les honoraires de l'ingénieur Pierre Lacoursière au montant de \$328; et des photocopies de documents pour M. L. Paradis, au montant de \$1,50.

Il est à prévoir que le département des incendies sera plus vigilant en 1969, et ceux qui seront pris à faire brûler de l'her-

Il est à noter qu'en ce qui concerne les honoraires de l'ingénieur Lacoursière, il s'agit d'un compte oublié lors du règlement fait pour les remises aux parcs-écoles St-Pie X et Jacques Buteux. On a déjà payé \$18,126,75.

Les dépenses déjà acceptées par le conseil se chiffrent donc à \$3,477.

Trois autres comptes ont été gardés pour étude. Il s'agit d'une somme de \$920 soit le solde d'un compte pour location de salle pour le scrutin de 1966. La ville a déjà versé \$500.

Un autre compte de \$537,28 est à l'étude. Il concerne un robinet d'arrosage extérieur à l'école Jacques Buteux.

Le compte le plus important est de \$10,000 soit la contribution de la ville pour l'aménagement du parc-école Cardinal Roy. Différents rapports au sujet de ce compte ont été soumis au conseil de ville par le trésorier municipal, M. Jacques Charette. M. Charette mentionne à la fin de son rapport que le conseil n'a jamais voté de fonds pour cette dépense.

PALACÉ GRAND-MÈRE
Mars 29 au avril 4
Les 12 Salopards
en couleur
AUSSI
Ringo au Pistolet d'Or
Une représentation:
7h.30

HOTEL DE LA SALLE
EN VEDETTE CETTE SEMAINE
Claude Sorel
chanteur,
vedette du disque
Parise Scott
danseuse exotique
Maryse Morin
chanteuse, M.C.

DU NOUVEAU AU CASINO
GOGO-GIRLS

Spectacles: Dimanche 9 et 11 h. p.m.
Salles pour réceptions et mariages
538-8686 ENTRÉE LIBRE

Invitation pour
Pâques
À votre service:
Coiffeuse diplômée, spécialisée dans la perruque. Entretien complet. Fabrication, réparations et teintures de tout genre de chevelure.
Développez votre potentiel beauté. Consultez notre professionnelle Mlle Danise Beaudoin, esthéticienne diplômée, pour votre prescription de beauté et votre maquillage.
Belle, vous serez en employant les produits
LA BOUTIQUE DE BEAUTÉ Enr.
Mme Pauline Aboud prop.
Porte voisine de Simpson Sears.
626-4e Rue Shawinigan Tél.: 537-6400

CITÉ DE SHAWINIGAN
AVIS
ENLÈVEMENT DES DÉCHETS:
A compter du 1er AVRIL, le travail se fera de nuit. Veuillez placer les poubelles avant 10 heures P.M., la veille du jour où les déchets sont ramassés.
J.-H. Sansfaçon, ing.

EN VEDETTE AU
CLAUDE PIGEON
Fantaisiste
Ventriloque
MICHEL CHEVARY, M.C.
SUSAN FRANK, NAVISSANTE
DANSEUSE EXOTIQUE
ENTRÉE LIBRE
A VENIR
NICO

ENTREPOSEZ VOS FOURRURES CHEZ
Dufresne
Composez 536 2885
Vos fourrures seront en toute sécurité dans nos voûtes réfrigérées - humidité et air contrôlés - Téléphonez et le livreur Dufresne ira à domicile prendre vos fourrures ou apportez vous-même le manteau à entreposer.
PROFITEZ EN MADAME pour faire effectuer les réparations à vos manteaux de fourrure. Redonnez tout le lustre à vos fourrures avec le procédé "LUSTERIZED".
Nettoyage parfait de la fourrure et de la doublure ainsi que des manteaux de draps doublés ou garnis de fourrure. SECURITE GARANTIE PAR UNE ETIQUETTE SCELLEE.